

**Arrêté de création de commission ad hoc au titre des opérations de recrutement  
des enseignants du premier degré,**

Le Président de l'université,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2407165N du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 15/12/2009 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi **5016**, Professeur des écoles, de l'INSPE est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du premier degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de ladite commission :

<i>Civilité</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>	<i>Corps</i>	<i>Discipline</i>
Mme	CAMENISCH	ANNIE	MCF	7
Mme	ERHART	PASCALE	MCF	12
M.	GALAND	NICOLAS	PROF.ECOLE	R0000
M.	HINZ	RAYMOND	I.E.N	NC
Mme	JAECK	CORINNE	AGREGE	13
Mme	KUTTLER	SYBIL	C.P.E.	NC
Mme	LING	NATHALIE	PRAG	13
M.	PACHOD	ANDRÉ	MCF	70

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 16/10/2024

Le Président de l'Université de Strasbourg

  
 Michel DENEKEN

